

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation des petits frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1.2., 2.4.1., 2.5., 2.6., 5, 7 et 16 de l'annexe qui exposent la modification des principes comptables et des règles de présentation en application du règlement n°2009-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations à compter du 1^{er} janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur Seine, le 19 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2010

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Conventions avec l'association pFP - AGE, les petits frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Michel Chegaray et Emmanuel de Fraguier.

La Fondation loue les résidences sociales suivantes à l'association PFP-AGE

- Anne-Marie Blaise pour un loyer de 71 604 € en 2010,
- Vincent Compoint pour un loyer de 26 545 € en 2010.

➤ **Conventions avec l'association les petits frères des Pauvres et l'association pFP - AGE**

Personnes concernées : Michel Chegaray, Philippe Le Bitoux, Philippe Chapal, Patrick Tuck-Sherman et Emmanuel de Fraguier.

La Fondation a conclu avec l'association des petits frères des Pauvres et l'association gestionnaire pFP-AGE, diverses conventions avec la préfecture de Paris, en vue du financement par cette dernière des résidences Vincent Compoint et Gautier Wendelen.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mai 2011

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER



Fondation des petits frères des Pauvres

COMPTES ANNUELS 2010

Comptes annuels de l'exercice 2010

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe

Note 1	Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation
Note 2	Principes et méthodes comptables
2.1	Modalités d'établissement des comptes annuels
2.2	Immobilisations corporelles
2.3	Immobilisations incorporelles
2.4	Immobilisations financières & valeurs mobilières de placement
2.5	Fonds propres et ressources assimilées
2.6	Fonds dédiés
2.7	Dons
2.8	Legs
2.9	Impôts
Note 3	Immobilisations corporelles, incorporelles et en cours
Note 4	Dépôts et cautionnements
Note 5	Immobilisations financières et Valeurs mobilières de placement
Note 6	Créances et dettes
Note 7	Dotations, report à nouveau et commodat
Note 8	Provisions
Note 9	Emprunts
Note 10	Frais divers de gestion
Note 11	Charges de personnel
Note 12	Contributions volontaires en nature
Note 13	Dotations aux amortissements
Note 14	Produits et charges financiers
Note 15	Produits et charges exceptionnels
Note 16	Variation des fonds dédiés
Note 17	Excédent de l'exercice
Note 18	Engagements reçus et donnés
Note 19	Conventions conclues entre la fondation et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes morales assurant un rôle de mandataire social
Note 20	Compte d'emploi annuel des ressources

ACTIF

		31.12.2010			31.12.2009
		Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					
Immobilisations incorporelles	note 3				
Logiciels		105 385	77 428	27 957	11 886
Autres		226 000	20 150	205 850	213 383
Immobilisations corporelles	note 3				
Terres agricoles		320 600	0	320 600	320 600
Terrains		1 181 696	20 538	1 161 158	1 163 329
Constructions		62 592 643	8 517 307	54 075 336	52 997 526
Matériel et mobilier		29 600	9 391	20 209	26 901
Installations		325 236	261 288	63 948	72 059
Immobilisations en cours	note 3				
Constructions		3 596 926		3 596 926	921 429
Logiciels		4 784		4 784	22 473
		68 382 870	8 906 102	59 476 768	55 749 586
Immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	note 4	52 304	0	52 304	49 757
Fonds Social de Logement	note 5	53 816	0	53 816	58 136
		106 120	0	106 120	107 893
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		68 488 990	8 906 102	59 582 888	55 857 479
<u>ACTIF CIRCULANT</u>					
Dépenses engagées sur actif successoral	note 6	221 131		221 131	131 461
Autres créances	note 6	1 261 860	17 710	1 244 150	393 030
Valeurs mobilières de placement	note 5	13 708 197	2 878	13 705 319	16 542 293
Disponibilités		4 697 687		4 697 687	267 263
Charges constatées d'avance	note 6	274 128		274 128	172 854
TOTAL ACTIF CIRCULANT		20 163 003	20 588	20 142 415	17 506 901
TOTAL DE L'ACTIF		88 651 993	8 926 690	79 725 303	73 364 380

PASSIF

	Références	31.12.2010	31.12.2009
	Notes annexes		
<u>RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILEES</u>	note 7		
Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres			
Dotations pérenne représentative d'actifs aliénables		10 000 000	10 000 000
Apports sans droit de reprise		1 835 000	1 835 000
Réserves		3 467 625	531 200
Report à nouveau		1 416 213	1 379 017
Résultat de l'exercice	note 17	2 732 327	2 973 621
TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE		19 451 165	16 718 838
Fonds propres des Fondations abritées			
Dotations initiales		2 899 548	2 899 548
Dotations complémentaires		31 870 208	31 870 208
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables		34 769 756	34 769 756
Apports sans droit de reprise		4 575 255	4 215 255
Autres fonds propres - dotations consommables		197 449	97 051
Réserves affectées au financement d'actifs		10 355 571	10 046 829
Subventions d'investissement		871 273	273 227
Commodat		50 000	50 000
Réserves affectées		230 000	0
Report à nouveau		4 516 651	4 148 998
Résultat de l'exercice	note 17	848 699	906 395
TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES		56 414 654	54 507 511
<u>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</u>			
Provisions pour charges	note 8	453 292	453 292
Fonds dédiés	note 16	870 599	682 944
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		1 323 891	1 136 236
<u>DETTES</u>			
Dépôts et cautionnements reçus	note 6	171 091	170 523
Emprunts et autres dettes financières	notes 6 et 9	528 580	273 313
Recettes sur actif successoral	note 6	355 383	0
Autres dettes	note 6	1 471 539	557 959
Produits constatés d'avance		9 000	7 500
TOTAL DETTES		2 535 593	1 001 795
TOTAL DU PASSIF		79 725 303	73 364 380

<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	Référence Notes annexes	2010	2009
Produits opérationnels			
Revenus des immeubles		3 317 341	3 348 604
Subventions d'exploitation reçues		17 100	13 000
Dons		3 476 044	2 508 097
Reprise de provisions de gestion courante	note 8	5 140	3 090
Produits divers de gestion courante		1 117	1 426
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		3 602	4 966
<u>Total produits opérationnels</u>		<u>6 820 344</u>	<u>5 879 183</u>
Charges opérationnelles			
Subventions accordées		-1 728 900	-206 200
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles		-1 180 926	-1 127 732
Taxes foncières & impôts locaux		-307 764	-281 709
Autres charges	note 10	-535 942	-307 448
Charges de personnel	note 11	-683 907	-620 308
Dotation aux amortissements	note 13	-1 163 836	-1 141 799
Dotations aux provisions d'exploitation courante	note 8	-4 837	-29 983
<u>Total charges opérationnelles</u>		<u>-5 606 112</u>	<u>-3 715 179</u>
Résultat opérationnel (I)		1 214 232	2 164 004
Produits financiers			
Produits nets de cession de valeurs mobilières		159 775	151 513
Reprises de provisions financières	note 8	102 938	8 147
		97 340	705 788
<u>Total produits financiers courants</u>	note 14	<u>360 053</u>	<u>865 448</u>
Charges financières			
Dotations à provisions financières	note 8	-36 635	-17 139
		-43	-242
<u>Total charges financières courantes</u>	note 14	<u>-36 678</u>	<u>-17 381</u>
Résultat financier courant (II)		323 375	848 067
<u>Résultat courant</u>	(III) = (I) + (II)	<u>1 537 607</u>	<u>3 012 071</u>

			<u>1 537 607</u>	<u>3 012 071</u>
	<u>Résultat courant (report)</u>			
Produits de réalisation de legs et donations			1 472 771	141 255
Produits exceptionnels			434 204	1 024 557
Produits bruts sur cessions d'actifs			643 500	510 475
	<u>Total produits exceptionnels</u>	note 15	2 550 475	1 676 287
Charges exceptionnelles			-19 767	-31 904
Valeur comptable des actifs cédés			-299 635	-93 494
	<u>Total charges exceptionnelles</u>	note 15	-319 402	-125 398
	Résultat exceptionnel (IV)		2 231 073	1 550 889
	TOTAL DES PRODUITS		9 730 872	8 420 918
	TOTAL DES CHARGES		-5 962 192	-3 857 958
	SOLDE INTERMEDIAIRE (V)		3 768 680	4 562 960
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	(VI)	note 16	126 481	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	(VII)	note 16	-314 136	-682 944
<u>Solde du compte de résultat</u>	= (V) + (VI) + (VII)	note 17	<u>3 581 025</u>	<u>3 880 016</u>

Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les évènements significatifs de l'exercice sont les suivants :

. La création de trois nouvelles fondations abritées présentées ci-après : la fondation Louise Roulin (cf. 1.3.5), la fondation Georges Brichler (cf. 1.3.6) et la fondation Lecordier (cf. 1.3.7) ;

. La poursuite du développement de l'activité de logement social de la fondation abritée Bersabée, avec la création ou la rénovation de résidences sociales (notamment, les futures résidences rue de Chine à Paris et Labadié à Marseille et la résidence Gautier Wendelen à Paris) représentant pour cette fondation abritée des investissements significatifs; ces chantiers doivent s'achever en 2011 ;

. Le maintien de l'effet significativement favorable sur la collecte de dons, des règles fiscales applicables aux dons faits aux fondations (cf. déduction possible de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune selon la loi T.E.P.A.), devant permettre à la fondation de développer ses interventions sous la forme d'octroi de subventions au-delà de son activité Logement et hébergement ;

. La reprise totale de la provision financière constatée à fin 2008 sur les parts du fonds commun de placement pF-P-ISR (provision 2008 de 792,9 k€ reprise en 2009 à hauteur de 699,5 k€).

1.2 La fondation

1.2.1 La « Fondation des petits frères de Pauvres », précédemment dénommée « Bersabée (fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agit soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la fondation, comme son fondateur, l'association « Les petits frères des Pauvres », a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée » lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement

créée dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

- 1.2.3 La dotation d'origine de la fondation abritante, d'un montant de 10 000 000 €, est employée suivant ses statuts en Fonds Commun de Placement (F.C.P.), immobilier ou financier.

1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées constituées sous l'égide de la fondation des petits frères des Pauvres donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la fondation. Elle est animée par un Comité de Gestion spécifique, notamment composé de représentants des fondateurs et de la fondation abritante : il définit les budgets et actions de la fondation abritée, sous le contrôle et avec l'aide de la fondation abritante.

1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'Habitat et l'Hébergement.

A cet effet, la fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association « Les petits frères des Pauvres » ou d'autres partenaires.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 47 960 826 €, est employée en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour environ 47 millions d'euros ;
- des Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.), loués à des associations qui y conduisent une action sociale en ligne de l'objet statutaire de la fondation, pour environ 2 millions d'euros ;
- et un Fonds Commun de Placement (F.C.P.), c'est-à-dire des biens de rapport destinés à fournir les revenus qui couvrent à la fois les frais généraux de la fondation et l'éventuel déficit de gestion du F.S.L., pour environ 2 millions d'euros.

1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition via un bail à construction de l'association Les petits frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de valeurs mobilières, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- Social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aider au logement social
- Médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs
- Educatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

Cette fondation individualisée finance ses actions à l'aide des produits résultant d'une donation temporaire de titres et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation UTB » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique « de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ».

Cette fondation individualisée bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger. Elles souhaitent que les petits frères des Pauvres prolongent leur œuvre en faveur des personnes âgées isolées, grâce au patrimoine restant à la dissolution de l'association.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

Elle sera constituée d'une dotation consommable sur dix ans. Au 31 décembre 2010, la dotation n'a pas encore été constituée car l'association « Clair Regard » est en cours de dissolution. Elle devrait l'être courant 2011. Ses comptes 2010 ne présentent aucun mouvement.

- 1.3.6 La « Fondation Georges Brichler » a été créée le 18 octobre 2010. Elle a pour objectif de soutenir des actions auprès de personnes âgées sans ressources à Madagascar et en particulier pérenniser les actions menées depuis 2006 par l'association malgache « Foyer du Cœur » à Antananarivo, qui distribue quotidiennement des repas à plus de 200 personnes âgées isolées et sans ressources.

C'est une fondation à dotation pour partie pérenne et pour partie consommable. Au 31 décembre 2010, seule une partie de la dotation consommable a été reçue et comptabilisée.

- 1.3.7 La « Fondation Lecordier » a été créée le 22 octobre 2010 à l'initiative de trois sœurs.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, la « fondation Lecordier » a pour objet le soutien aux personnes en situation d'exclusion ou de précarité, tout particulièrement les femmes seules et de plus de cinquante ans.

Cette fondation individualisée bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part des fondatrices.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

2.1.1 Principes généraux

. Les comptes de l'exercice 2010 sont présentés conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) :

- n° 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation ;
- et n° 2002-10 et 2004-15, relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.1.2 Modifications de principes comptables et de règles de présentation mises en œuvre.

Pour les comptes 2010, il a été tenu compte du nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable à savoir : le règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations à compter du 1^{er} janvier 2010. Il résulte de sa mise en application exclusivement des impacts de présentation lesquels sont présentés en notes 5, 7 et 16.

2.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles (note 3)

2.2.1 Acquisitions

Les immobilisations acquises sont enregistrées pour leur valeur brute avec pour contrepartie :

- la diminution du poste de « trésorerie » s'il s'agit d'un bien acquis à titre onéreux ou de travaux,
- la prise en compte d'un produit directement imputé en capitaux propres, dans le compte « legs et donations avec contrepartie en actif », s'il s'agit d'un produit de legs conservé en nature, d'une donation ou d'un apport à titre gratuit. La valeur retenue alors est la valeur stipulée dans l'acte juridique correspondant.

Les travaux ou acquisitions d'une valeur unitaire inférieure à 3 000 € ne sont pas immobilisés mais constatés en charges en totalité sur l'exercice de leur réalisation.

2.2.2 Cessions

Lors de la cession d'une immobilisation :

- le prix de vente est inscrit au crédit du compte de résultat en contrepartie de l'encaissement ou d'une créance sur cession d'immobilisation ;

- simultanément, la valeur nette de l'immobilisation cédée est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan.

2.2.3 Approche par composants

Propriétaire de nombreux logements à caractère social, la fondation a été amenée à reconnaître sous cette approche, différents composants sur ses actifs immobiliers :

- leur structure,
- cinq composants pour les réfections extérieures ou les parties communes :
 - Ascenseur
 - Chauffage collectif
 - Toiture / étanchéité
 - Ravalement / menuiseries extérieures
 - Autres travaux,
- et un unique composant pour les réfections intérieures de logements individuels ou locaux, dénommé « rénovation individuelle ».

Cette décomposition est opérée sur les immeubles acquis rénovés, sur ceux rénovés après acquisition ou utilisation par la fondation, ainsi qu'au fur et à mesure des rénovations engagées.

2.2.4 Amortissement

. Actifs immobiliers.

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes suivants ont été arrêtés :

- en matière d'amortissement des structures :
 - la structure des logements individuels ne fait l'objet d'aucun amortissement, aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater ;
 - la structure des résidences sociales est décomposée en 2 sous-structures :
 - une structure non amortissable, correspondant au terrain,
 - et une structure amortissable sur 50 ans correspondant aux murs ;
- Jusqu'à 2004, année d'adoption de l'approche par composants, la valeur de chacune de ces structures a été estimée à 50% de l'ensemble de la structure ; depuis cette date, la part de chaque structure est estimée au moment de son entrée dans le patrimoine de la fondation.
- en matière d'amortissement des composants :
 - les travaux de « rénovation individuelle » font l'objet d'un amortissement sur 10 ans,

- les travaux de réfections extérieures ou de parties communes font l'objet d'un amortissement sur 20 ans, à l'exception des travaux de chauffage collectif et des « autres travaux » qui font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

. *Autres actifs.*

- Les agencements et le mobilier de bureau sont amortis sur 10 ans.
- Les matériels de bureau et informatiques sont amortis sur 5 ans.
- Le matériel roulant agricole de la Fondation Othenin Girard est amorti sur 10 ans et les agencements du parc propriété de cette fondation sur 5 ou 10 ans.

L'amortissement est effectué en mode linéaire.

2.2.5 Provisions

. Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si, en cas de décision de cession, la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

. Suite à leur financement partiel au moyen de prêts conventionnés, deux immeubles situés rue Vincent Compoint et rue Mélingue à Paris ont fait l'objet de provisions pour grosses réparations qui seront reprises lors de l'achèvement de gros travaux.

2.2.6 Frais d'acquisition des logements ou autres actifs immobiliers

Ces frais sont constatés comme éléments d'actif et amortis linéairement sur 5 ans.

2.2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues à l'effet de financer certains travaux comptabilisés en immobilisations sont inscrites en bilan au passif, puis reprises en produits en compte de résultat suivant le même rythme que l'amortissement des travaux qu'elles ont permis de financer, bien qu'elles ne sont pas renouvelables par les financeurs.

2.3 **Comptabilisation des immobilisations incorporelles**

- Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées pour leur valeur brute avec comme contrepartie la diminution du poste de « trésorerie ». Lors de leur mise au rebut, leur valeur nette est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan et leur valeur brute disparaît du bilan.
- Les droits réservataires sur des lits dont dispose la Fondation Bersabée sont amortis sur la durée de la convention correspondante.
- Les logiciels spécifiques sont amortis sur 5 ans.

2.4 Comptabilisation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement (note 5)

2.4.1 Classement

La distinction présentée en note 5 entre les titres :

- du Fonds Social de Logement (F.S.L.)
- du Fonds Commun de Placement (F.C.P.),
- et des fonds de trésorerie

revient à différencier :

- des investissements à long terme dans des titres de logement social (F.S.L.),
- les valeurs mobilières détenues à long terme pour assurer des ressources suffisantes au fonctionnement de la fondation, en emploi d'une partie de sa dotation ou de celles de ses fondations abritées (F.C.P.),
- et des valeurs mobilières détenues ou comptes bancaires rémunérés dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie : elles incluent les sommes en attente de financements d'actions sociales.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 du règlement 2009-1, les valeurs mobilières du FCP ont été reclassées d'immobilisations financières en actif circulant, l'information sur cette différenciation FCP – Trésorerie étant donnée en note 5 et cette annexe.

2.4.2 Valorisation en bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels coupons courus à la date d'arrêté. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêté devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

2.5 Fonds propres et ressources assimilées (note 7)

. La fondation des petits frères des Pauvres a créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus lui permettent en partie de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 autorisent désormais la fondation à recevoir des fonds en vue de l'octroi des aides mais

également à recevoir également une affectation irrévocable de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation, fondation sous égide. Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 du règlement 2009-1, la fondation présente en les différenciant les dotations pérennes et les dotations consommables ; Présentés en notes 7 et 16, les fonds propres lesquels comprennent désormais :

- . Les dotations pérennes initiales représentatives d'actifs aliénables,
- . Les dotations pérennes complémentaires lesquels peuvent :
 - o Etre représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association « les petits frères des Pauvres » en ce qui concerne la fondation abritée Bersabée) et au titre desquelles, en cas de cession de ces actifs, la fondation aura une obligation de réemploi,
 - o résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la fondation jusqu'en 2003
- . Les apports en nature d'actifs sans droit de reprise, constitués le plus souvent en actifs immobiliers conservés en nature depuis 2003,
- . Les dotations consommables apportées par les fondateurs depuis 2003,
- . Les réserves affectées au financement d'actifs et représentatives principalement de legs ou donations affectés au financement d'actifs immobiliers depuis 2003.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La fondation n'a pas procédé à des réévaluations de la valeur de ses actifs s'étant traduites par une réévaluation de ses dotations.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investies soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la fondation ou de ses fonds abrités, soit en portefeuilles de valeurs mobilières ou biens immobiliers de rapport dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, bien qu'elles ne sont pas renouvelables par les financeurs.

. Le poste « commodat » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

. Les réserves affectées le sont au titre de projets ou de programmes d'actions que la Fondation ou ses fondations abritées ont décidé de soutenir ou de financer

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs, non encore formellement affectés .

. Le résultat de l'exercice (après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit) s'entend avant décision d'affectation par le conseil d'administration. Pour la fondation abritée Bersabée notamment, il s'entend avant affectation à sa réserve affectée au financement d'actifs de la part de l'excédent de l'exercice qui vient des legs constatés sur la période ou des dons reçus qui seront affectés au financement des investissements réalisés dans l'année.

2.6 Fonds dédiés (note 16)

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 du règlement 2009-1, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette nouvelle disposition n'a pas d'impact dans les comptes de la Fondation.

2.7 Dons

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux encaissés sur la période.

2.8 Legs

. La comptabilisation comme engagements reçus en hors-bilan des biens légués au profit de la fondation a lieu soit en date de l'autorisation préfectorale, soit en date de la lettre du notaire autorisant à entrer en possession des fonds.

. Les produits résultant de la réalisation de legs sont constatés en résultat pour leur montant net de frais, au fur et à mesure de leur réalisation. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Produits exceptionnels » du compte de résultat car ils n'ont pas vocation à couvrir les charges courantes de la fondation mais son développement :

ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux de la fondation abritée Bersabée ou des actions sociales à venir de la fondation abritante ou des autres fondations abritées ; sur Bersabée notamment, cette affectation se traduit normalement par le dégagement d'un excédent du compte de résultat au moins égal aux produits de legs de l'exercice, ensuite affecté pour ce montant à la dotation de la fondation.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit (notamment par l'association fondatrice) et qui sont durablement conservés en nature par la fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements affectés au Fonds Social de Logements de la fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus fonciers ou financiers. Sauf exception, la fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

Note 3 - Immobilisations corporelles, incorporelles et en cours

3.1 Répartition

Les immeubles sont répartis en trois catégories :

- les biens immobiliers du Fonds social de Logement (F.S.L.) : ils correspondent à l'objet même de la fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (cf. note 1.2.1) ; au 31 décembre 2010, le F.S.L. comportait 554 logements répartis de la façon suivante :
 - 443 logements indépendants, en diffus, et,
 - 111 logements regroupés en résidences sociales,compte non encore tenu des logements de l'hôtel acquis fin 2007 à Paris (soit 23 logements prévus après restructuration) et de l'immeuble acquis en 2008 à Marseille (soit 12 logements prévus après restructuration) qui sont en cours de réhabilitation au 31 décembre 2010.

La fondation est par ailleurs propriétaire, via un apport à sa fondation abritée Othenin Girard, du domaine de Mont Evray, situé à Nouan Le Fuzelier, dans le Cher, et sur lequel le Centre de Rencontre des Générations a été édifié, incluant un EHPAD.

- les immeubles à usage spécifique (I.U.S.) de la fondation abritée Bersabée : il s'agit de 6 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « les petits frères des Pauvres », « la porte ouverte » ou « Neptune ».

- les immeubles du Fonds Commun de Placement (F.C.P.) : ils sont destinés à produire des revenus assurant la couverture des frais généraux de la fondation ou du déficit de son activité sociale (voir note 1) :
 - la fondation abritante présente à son actif :
 - deux immeubles situés à Paris ;
 - un immeuble à Dublin hébergeant l'activité de l'association locale des petits frères des Pauvres ;
 - trois appartements diffus et 3 locaux commerciaux à Paris ;
 - deux niveaux de sous-sol comportant une quarantaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19^e.
 - la Fondation Bersabée présente à son actif deux immeubles (habitations et commerces) situés à Villefranche-sur-Saône, deux logements diffus en copropriété et, enfin, deux maisons reçues en donation avec les terres agricoles mentionnées ci-dessous. L'ensemble du F.C.P. représente 58 logements ou locaux commerciaux au 31 décembre 2010.

Les terres agricoles qui figurent en immobilisations sont situées en Seine-Maritime et ont été données à la fondation Bersabée en 2002 ; il s'agit de 30 hectares d'herbages ou labours et de 122 hectares de bois et forêts.

3.2 Evolution des valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes (en milliers d'euros).

VALEURS BRUTES	31.12.2009	Entrées	Sorties	31.12.2010
Fonds social de logements (F.S.L.)				
- Terrains	1 181,8	0,0	0,0	1 181,8
- Constructions & acquisitions (*)	39 579,1	1 474,5	-144,0	40 909,6
- Aménagements et travaux (*)	8 547,2	3 458,4	-26,6	11 979,0
- Matériel et mobilier	42,5	0,0	-42,5	0,0
- Droits réservataires sur lits ou logements	226,0	0,0	0,0	226,0
Total	49 576,6	4 932,9	-213,1	54 296,4
Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S)				
- Constructions & acquisitions (*)	1 783,8	0,0	0,0	1 783,8
- Aménagements et travaux (*)	644,6	227,8	0,0	872,4
Total	2 428,4	227,8	0,0	2 656,2
Fonds Commun de Placement (F.C.P)				
- Terres agricoles	320,6	0,0	0,0	320,6
- Constructions & acquisitions (*)	7 238,0	0,0	-135,2	7 102,8
- Aménagements et travaux (*)	3 851,5	17,0	-4,3	3 864,2
Total	11 410,1	17,0	-139,5	11 287,6

VALEURS BRUTES (suite)	31.12.2009	Entrées	Sorties	31.12.2010
Autres (pour le fonctionnement de la fondation)				
- Logiciels (*)	103,2	7,0	0,0	110,2
- Installations	17,1	0,0	0,0	17,1
- Matériel et mobilier	5,1	5,9	0,0	11,0
- Matériel de bureau	4,3	0,0	0,0	4,3
Total	129,7	12,9	0,0	142,6
Total :	63 544,8	5 190,6	-352,6	68 382,8

(*) : incluant acomptes et immobilisations en cours

AMORTISSEMENTS	31.12.2009	Charge de l'exercice	Sorties	31.12.2010
Fonds social de logements (F.S.L.)				
- Terrains	18,4	2,2	0,0	20,6
- Constructions & acquisitions	1 043,1	224,7	0,0	1 267,8
- Aménagements et travaux	4 407,3	606,4	-15,8	4 997,9
- Matériel et mobilier	32,1	0,0	-32,1	0,0
- Droits réservataires sur lits ou logements	12,6	7,5	0,0	20,1
Total	5 513,5	840,8	-47,9	6 306,4
Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S)				
- Constructions & acquisitions	18,9	10,6	0,0	29,5
- Aménagements et travaux	226,6	29,4	0,0	256,0
Total	245,5	40,0	0,0	285,5
Fonds Commun de Placement (F.C.P)				
- Terres agricoles	0,0	0,0	0,0	0,0
- Constructions & acquisitions	0,0	0,0	0,0	0,0
- Aménagements et travaux	1 951,3	265,6	-4,3	2 212,6
Total	1 951,3	265,6	-4,3	2 212,6
Autres (pour le fonctionnement de la fondation)				
- Logiciels	68,8	8,6	0,0	77,4
- Installations	8,9	5,8	0,0	14,7
- Matériel et mobilier	2,9	2,2	0,0	5,1
- Matériel de bureau	4,3	0,0	0,0	4,3
Total	84,9	16,6	0,0	101,5
Total :	7 795,2	1 163,0	-52,2	8 906,0

VALEURS NETTES	31.12.2009	Entrées (**)	Sorties	31.12.2010
Fonds social de logements (F.S.L.)				
- Terrains	1 163,4	-2,2	0,0	1 161,2
- Constructions & acquisitions (*)	38 536,0	1 249,8	-144,0	39 641,8
- Aménagements et travaux (*)	4 139,9	2 852,0	-10,8	6 981,1
- Matériel et mobilier.....	10,4	0,0	-10,4	0,0
- Droits réservataires sur lits ou logements	213,4	-7,5	0,0	205,9
Total	44 063,1	4 092,1	-165,2	47 990,0
Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S)				
- Constructions & acquisitions (*)	1 764,9	-10,6	0,0	1 754,3
- Aménagements et travaux (*)	418,0	198,4	0,0	616,4
Total	2 182,9	187,8	0,0	2 370,7
Fonds Commun de Placement (F.C.P)				
- Terres agricoles.....	320,6	0,0	0,0	320,6
- Constructions & acquisitions (*)	7 238,0	0,0	-135,2	7 102,8
- Aménagements et travaux (*)	1 900,2	-248,6	0,0	1 651,6
Total	9 458,8	-248,6	-135,2	9 075,0
Autres (pour le fonctionnement de la fondation)				
- Logiciels (*)	34,4	-1,6	0,0	32,8
- Installations	8,2	-5,8	0,0	2,4
- Matériel et mobilier.....	2,2	3,7	0,0	5,9
- Matériel de bureau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	44,8	-3,7	0,0	41,1
Total :	55 749,6	4 027,6	-300,4	59 476,8

(*) : incluant acomptes et immobilisations en cours

(**) : investissements de l'exercice moins les dotations aux amortissements de l'exercice

3.3 Détail des mouvements 2010

Fondation Bersabée :

Les « entrées » du Fonds Social de Logements (F.S.L.) de l'année consistent principalement en :

- l'apport à titre gratuit de 2 logements par l'association fondatrice pour un montant total de 360 k€ hors frais,
- l'acquisition de 7 nouveaux logements sociaux diffus et d'un petit immeuble à destination de logement social,
- la réalisation de gros travaux de remise en état ou d'aménagement, pour un total de 407 k€ dans 40 logements sociaux diffus et de 341 k€ dans les résidences sociales,
- et des rénovations en cours au 31 décembre 2010 de trois résidences sociales pour un montant de 2 967 k€.

Les « sorties » de l'année consistent principalement en la cession d'un logement du F.S.L. d'une valeur comptable nette de 130 k€, vendu 142 k€, et d'un logement du F.C.P. d'une valeur comptable nette de 81 k€, vendu 415 k€ (valeur placée en titres du F.C.P.).

Fondation abritante :

Les « sorties » de l'année consistent uniquement en la cession d'un logement d'une valeur comptable nette de 59 k€, vendu 65 k€. Ce logement résultant d'un apport fera l'objet d'un ajustement de ce poste en fonds propres pour sa valeur comptable.

Note 4 - Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements, d'un montant de 52 k€, se composent des fonds de roulement versés aux syndicats de copropriété ; ce sont des avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés.

Note 5 – Immobilisations financières & Valeurs mobilières de placement

Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valeur résiduelle au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.10
	31.12.09	Entrées	Sorties	31.12.10	
- Fonds Social de Logement	58,1	0,0	-4,3	53,8	57,1
- Contrats de capitalisation	0,0	1 504,9	0,0	1 504,9	1504,9
- Fonds Commun de Placement					
- Obligations	363,9	12,6	-6,2	370,3	387,5
- SICAV et FCP	7 993,6	594,3	-1 721,4	6 866,5	7 087,0
- Parts de Sociétés	0,2	0,2	0,0	0,4	0,4
Total	8 357,7	607,1	-1 727,6	7 237,2	7 474,9
- Titres de trésorerie					
- Obligations	171,4	0,0	-12,8	158,6	158,9
- SICAV et FCP	8 113,0	4 001,5	-7 307,0	4 807,5	4 878,8
Total	8 284,4	4 001,5	-7 319,8	4 966,1	5 037,7

- La fondation a placé une partie de ses dotations en souscrivant fin 2010 deux contrats de capitalisation au taux garanti de 3,5 % l'an jusqu'au 31 décembre 2011 dont un de 1 000 k€ pour la fondation abritante et un de 500 k€ pour la fondation abritée Othenin-Girard.
- Le Fonds Commun de Placement comprend notamment 6 000 k€ de parts du « FCP pfp – ISR » constitué en octobre 2006 conjointement avec son l'association « les petits frères des Pauvres », avec un objectif d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Note 6 - Créances et dettes

6.1 Dépenses engagées et recettes sur actif successoral

Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 :

- pour la fondation Bersabée : un legs autorisé et non encore réalisé a engendré des frais pour 192 k€ (créances) et des recettes pour 333 k€ (dettes) ;
- pour la fondation abritante : les créances sont essentiellement composées de frais engagés d'un montant de 29 k€ sur deux legs et une donation autorisés et non réalisés au 31 décembre 2010 ; les dettes de 22 k€ correspondent aux revenus locatifs d'un de ces legs en attente de réalisation.

Lors de la réalisation de ces legs, ces créances et dettes seront soldées par le crédit du compte de produit sur réalisation d'actif successoral.

6.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour charges de copropriété 2011 :	127 021 €	115 325 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice 2011 :	44 630 €	51 467 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans) :	96 161 €	
Divers	6 316 €	6 062 €
Totaux :	274 128 €	172 854 €

6.3 Créances brutes et dettes

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux
AUTRES CREANCES			
Clients	180 125 €		180 125 €
Débiteurs divers	677 503 €		677 503 €
Etat	404 232 €		404 232 €
TOTAUX	1 261 860 €		1 261 860 €

Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment une subvention de 426 600 € consentie par l'association « les petits frères des Pauvres » pour financer la réhabilitation d'une de nos résidences sociales.

	≤ 1 an	> 1 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Totaux
DETTES				
Dépôts et cautionnements reçus	171 091 €			171 091 €
Emprunts (voir note 9)	66 048 €	276 575 €	185 957 €	528 580 €
AUTRES DETTES				
Fournisseurs	1 208 453 €			1 208 453 €
Personnel	149 835 €			149 835 €
Créditeurs divers	3 666 €			3 666 €
Etat	109 585 €			109 585 €
SOUS-TOTAUX AUTRES DETTES	1 471 539 €			1 471 539 €
TOTAUX	1 708 678 €	276 575 €	185 957 €	2 171 210 €

Note 7 - Dotation, report à nouveau et commodat

7.1 Tableaux de variation des ressources propres et assimilées :

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES (hors fondations abritées)

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010	Explication variation
Fonds de la dotation initiale	10 000 000	-	-	10 000 000	
Apports sans droit de reprise	1 835 000	-	-	1 835 000	Legs et donation avec contrepartie en actif
Réserve affectée aux projets associatifs	531 200	13 859		545 059	Affectation du résultat bénéficiaire 2009
Réserve affectée à la Résidence Chine	-	750 000		750 000	Affectation du résultat bénéficiaire 2009 ; correspond au prix Louis D reçu en 2009
Réserve affectée de dons non affectés	-	2 172 566		2 172 566	Affectation du résultat bénéficiaire 2009
Report à nouveau	1 379 017	37 196		1 416 213	Affectation du résultat bénéficiaire 2009
Résultat de l'exercice	2 973 621	2 732 327	2 973 621	2 732 327	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2010 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2009
	16 718 838	5 705 948	2 973 621	19 451 165	

FONDATEURS ABRITEES

Reclassements Règlement 2009-01

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010	Explication variation
Dotation initiale	2 899 548	-	-	2 899 548	Dont 170 K€ dotés en actifs inaliénables
Dotation initiale consommable	108 000	104 000	-	212 000	Apports de fondateurs en 2010
Dotation initiale consommable inscrite au compte de résultat	- 10 949	- 3 602	-	- 14 551	Dotation consommée en 2010
Dotations initiales	2 996 599	100 398		2 899 548	<i>Dotations initiales pérennes et consommables</i>
Dotations complémentaires des fondateurs	1 980 495	-	-	1 980 495	
Dotations avec charges	1 985 431	-	-	1 985 431	
Excédents de ressources	22 998 300		<u>10 046 829</u>	12 951 471	Affectation d'une partie du résultat bénéficiaire 2009
Libéralités sans charges	14 952 811		-	14 952 811	
Legs et donation avec contrepartie en actif	4 215 255		<u>4 215 255</u>	0	
Dotations complémentaires	46 132 292		<u>14 262 084</u>	31 870 208	<i>Dotations complémentaires de la Fondation Bersabée à fin 2003 et de la Fondation Othenin Girard</i>
Apports sans droit de reprise		360 000	<u>-4 215 255</u>	4 575 255	Apport de 2 appartements par l'association fondatrice pour le fonds social de logement ; changement de présentation du au nouveau règlement 2009-01
Réserves affectées au financement d'actifs		308 742	<u>- 10 046 829</u>	10 355 571	Changement de présentation du au nouveau règlement 2009-01
Subventions d'investissement	273 227	631 739	33 693	871 273	En Augmentation : nouvelles subventions En Diminution : quote-part rapportée au compte de résultat
Commodat	50 000			50 000	
Réserve affectée Résidence Gautier Wendelen	-	230 000	-	230 000	Subvention perçue de l'association des petits frères des Pauvres en 2009

FONDATIONS ABRITEES (suite)

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010	Explication variation
Report à nouveau	4 148 998	367 652		4 516 651	En Augmentation : affectation d'une partie du résultat bénéficiaire 2009
Résultat de l'exercice	906 395	848 699	906 395	848 699	En augmentation : constatation des résultats 2010 En Diminution : affectation des résultats 2009
	54 507 511	2 847 230	940 088	56 414 654	

Sur ces 56 414 654 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2010, 54 267 828 € sont détenus par la fondation abritée Bersabée.

7.2 Commodat

Ce poste enregistre la valeur d'un logement mis à disposition de la fondation abritée Bersabée au titre de son F.S.L. en vertu d'un contrat du 6 décembre 1982, pour une durée de 20 ans. Le contrat a été renouvelé le 15 octobre 2003 pour une durée de 15 ans qui a commencé à courir le 1^{er} décembre 2002.

Note 8 - Provisions

Les stocks et flux de provisions s'analysent comme suit, en euros :

	31/12/2009	Dotations 2010	Reprises 2010	31/12/2010
Provisions déduites de l'actif				
Sur créances clients	18 015	4 837	5 142	17 710
Sur titres de placement	100 098	38	97 340	2 796
Sur titres de trésorerie	77	5	0	82
Totaux	118 190	4 880	102 482	20 588
Provisions passives				
Pour grosses réparations	453 292	0	0	453 292
Totaux	453 292	0	0	453 292
TOTAUX	571 482	4 880	102 482	473 880

La provision pour grosses réparations concerne deux résidences sociales de la Fondation Bersabée. Il n'y a plus de dotation depuis le 31 décembre 2009.

Une reprise sur cette provision sera effectuée à la réalisation de gros travaux en cours ou à venir.

Note 9 - Emprunts

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 528 580 € au 31 décembre 2010 sont composés comme suit :

9.1 Les emprunts auprès d'établissements de crédit représentent des emprunts souscrits par des copropriétés dans lesquelles s'effectuent des gros travaux.

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/09	Remboursement capital en 2010	Capital restant dû au 31/12/10
C.F./copropriété	20/12/2009	329 282 €	- €	37 887 €	291 395 €

9.2 Les prêts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de logements sociaux sont les suivants :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/09	Remboursement capital en 2010	Capital restant dû au 31/12/10
1. APEC/ASTRIA	27/05/1991	167 694 €	119 980 €	16 384 €	103 596 €
2. CNAVTS	09/06/1993	131 337 €	39 400 €	6 567 €	32 834 €
3. CIL HABITAT	05/05/1993	11 766 €	5 676 €	579 €	5 096 €
4. CIL HABITAT	17/05/1993	2 942 €	1 419 €	145 €	1 274 €
5. CIL HABITAT	10/12/1993	2 942 €	1 419 €	145 €	1 274 €
6. APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 674 €	102 446 €	11 936 €	90 510 €
		545 353 €	270 340 €	35 756 €	234 584 €
Intérêts courus :					2 601 €
TOTAL					237 185 €

Note 10 - Frais divers de gestion

- Le poste « Autres charges » est constitué des charges suivantes, en euros :

	2010	2009
Fournitures entretien et petit équipement	8 273	861
Équipement informatique	1 531	7 292
Fournitures de bureau & autres	8 589	13 567
Total Autres achats	18 393	25 855
Location immobilière	49 600	15 200
Location mobilière	6 506	6 487
Entretien et sous-traitance	51 821	28 933
Assurance	2 041	3 206
Documentation & frais de colloque ou conférences	33 700	2 581
Total Autres services extérieurs	143 668	56 407
Personnel intérimaire	27 153	-
Honoraires et frais juridiques *	105 410	83 396
Publicité, collecte et réception de dons, imprimés	134 704	56 043
Voyages, déplacements et missions	38 467	27 442
Réceptions, séminaires et restauration	22 669	35 208
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	26 546	4 939
Cotisations	3 376	3 306
Divers	15 556	14 852
Total Autres charges externes de gestion courante	373 881	225 186
TOTAL	535 942	307 448

* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 14 633 € (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

Note 11 - Charges de personnel

La masse salariale a augmenté de 10 % de 2009 à 2010, passant de 620 308 € à 683 907 €. Cette augmentation est principalement due à un recrutement suite à une création de poste début 2010, faisant passer l'effectif de 9 à fin 2009 à 10 salariés à plein temps au 31 décembre 2010.

Note 12 - Contributions volontaires en nature

La capacité de la fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, vie statutaire ...

Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la fondation ont été estimées à 19 900 heures pour 64 bénévoles pour l'exercice 2010, ce qui représente un peu plus de 12 Equivalents Temps Plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire significative de cet apport du bénévolat.

Note 13 - Dotation aux amortissements

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs, en euros :

	2010	2009
Immeubles du Fonds Social de Logement	828 074	795 075
Immeubles à Usage Spécifique	40 013	33 725
Immeubles du Fonds commun de Placement	265 503	284 348
Autres actifs corporels	14 100	15 390
Autres actifs incorporels	16 146	13 261
Totaux	1 163 836	1 141 799

Note 14 - Produits et charges financiers

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit par type de placement, en euros :

	2010			2009		
	produits	charges	net	produits	charges	net
Fonds Commun de Placement	158 003	38	157 965	736 050	165	735 885
Fonds Social de Logement	30 058	-	30 058	1 518	-	1 518
Fonds de trésorerie	46 867	5	46 862	12 880	77	12 803
Dividendes reçus sur donations d'usufruit	125 125	-	125 125	115 000	-	115 000
Intérêts versés sur Emprunts ou bancaires	-	30 182	- 30 182	-	4 156	- 4 156
Rente viagère versée	-	6 453	- 6 453	-	12 983	- 12 983
Totaux	360 053	36 678	323 375	865 448	17 381	848 067

Note 15 - Produits et charges exceptionnels

(en euros)	2010	2009
Produits exceptionnels	2 550 475	1 676 287
Charges exceptionnelles	- 319 402	- 125 398
Résultat net exceptionnel	2 231 073	1 550 889

Produits exceptionnels

Ils sont essentiellement constitués pour 2010 :

- d'une participation au financement de 427 k€ de l'association « les petits frères des Pauvres » au projet de transformation du foyer logement de la Résidence Gautier Wendelen en petite unité de vie pour personnes âgées.
- du prix de cession d'actifs (cf note 3.3)
- et des produits nets de réalisation de legs et donations suivants :

(en euros)	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	Totaux
Legs réalisés	449 394	1 013 640	1 463 034
Donations temporaires d'usufruit	5 237	4 500	9 737
Totaux	454 631	1 018 140	1 472 771

Charges exceptionnelles

En 2010, elles se composent essentiellement de la valeur nette comptable des actifs cédés.

Note 16 – Variation des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés :

	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2010	Utilisation en cours d'exercice 2010	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2010	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2010
Dons "Bâtir la Fraternité"	662 063	- 105 600	137 021	693 484
Dons à fondation abritée UTB	20 881	- 20 881	15 775	15 775
Dons à fondation abritée Lecordier	-	-	138 293	138 293
Dons à fondation abritée Georges Brichler	-	-	23 047	23 047
Totaux	682 944	- 126 481	314 136	870 599

« Bâtir la Fraternité » est un appel à dons spécifique lancé en 2009 et réitéré en 2010. Il propose aux donateurs de financer des projets de relogement de personnes âgées pauvres et isolées. Ils sont affectés principalement à la création de deux résidences sociales portée par la fondation abritée Bersabée.

Concernant la fondation abritée Bersabée, l'excédent de l'exercice n'est pas un fonds dédiés car il a été employé à financer des investissements.

Note 17 - Excédent de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 3 581 k€ sur 2010, contre 3 880 k€ en 2009 ; il se répartit comme suit entre la fondation abritante et les fondations abritées :

En milliers d'euros	Solde du compte de résultat 2010
Fondation abritante	2 732
Fondation Bersabée	847
Fondation Philippe Othenin-Girard	2
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	0
Fondation UTB	0
Fondation Lecordier	0
Fondation Georges Brichler	0
Total	3 581

Note 18 - Engagements reçus et donnés

18.1 Engagements reçus

Legs et donations à réaliser

(en euros)	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	Totaux
Legs autorisés	968 000	2 035 444	3 003 444
Legs acceptés non encore autorisés		420 000	420 000
Legs non encore acceptés		430 000	430 000
Donations immobilières	218 000		218 000
Totaux	1 186 000	2 885 444	4 071 444

Donations temporaires d'usufruit

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2010
31/12/08	30/06/12	Revenus locatifs sur deux appartements	Fondation abritante	5 237 €
31/12/05	31/12/11	Revenus locatifs sur une maison d'habitation	Fondation Bersabée	4 500 €
02/06/08	02/06/17	Appartement de 48 m ² à Asnières loué par la fondation en tant que logement social	Fondation Bersabée	
30/12/08	30/06/12	Dividendes sur actions	Autre fondation abritée	125 125 €
03/12/09	30/06/13			
28/12/10	30/06/14			

Autres engagements reçus

- Un apport à titre gratuit à la fondation abritée Bersabée a été décidé par son association fondatrice et accepté par le conseil d'administration de la fondation mais reste en cours de réalisation au 31 décembre 2010. Il porte sur 1/3 d'une studette valorisé à 35 k€.

- Courant 2009, la fondation s'est vu notifier des subventions d'investissement de 3 000 k€ à recevoir pour les réhabilitations en cours sur trois résidences sociales. Nous avons perçu 573 k€ d'avances en 2010 qui figurent au poste « Subventions d'investissement » au passif du bilan. Il reste donc 2 427 k€ à recevoir au 31 décembre 2010. Elles seront enregistrées au bilan au fur et à mesure des encaissements à la date d'achèvement des travaux correspondants.

18.2 – Engagements donnés

Rénovations d'immeubles sociaux : devis signés

Au 31 décembre 2010, il reste 3 679 k€ de travaux à payer non encore effectués, mais sur lesquels nous avons signé des marchés. Cela concerne 4 immeubles. Le mode de financement de ces travaux est le suivant : 40 % emprunt – 40 % subventions – 20 % fonds propres.

Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités sont estimées au 31 décembre 2010 à 7 k€ et concerne uniquement deux salariés.

Hypothèses de calcul :

- Calculé sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux de rendement des obligations privées : 5,29 %
- Taux de charges patronales : 62 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite (en nombre de mois)
 - o Moins de 10 ans d'ancienneté : 0 mois
 - o De 10 à 15 ans d'ancienneté : 0,5 mois
 - o De 15 à 20 ans d'ancienneté : 1 mois
 - o De 20 à 30 ans d'ancienneté : 1,5 mois
 - o Plus de 30 ans d'ancienneté : 2 mois
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel :
 - o De < 60 ans à 46 ans : 100 %
 - o De 45 à 40 ans : 90 %
 - o De 39 à 36 ans : 75 %
 - o Jusqu'à 35 ans : 55 %

Droit Individuel à la Formation :

Selon le code du travail, chaque salarié a un droit individuel à la formation (DIF) de 20 heures par an depuis le 1^{er} mai 2004. Au 31 décembre 2010, le total des heures de DIF des salariés de la Fondation s'élève à 696 heures.

Engagements d'entretien de sépultures

La fondation est engagée au 31 décembre 2010 à assurer l'entretien des sépultures de trois de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 800 €.

Aucun engagement n'a été donné concernant une caution, un crédit-bail ou une promesse d'achat.

Note 19 – Conventions conclues entre la fondation des petits frères des Pauvres et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes morales assurant un rôle de mandataire social

L'association fondatrice « les petits frères des Pauvres » a apporté en 2010 à la Fondation des petits frères des Pauvres :

- deux biens immobiliers (cf. note 3.3)
- une aide au financement des travaux entrepris à la résidence sociale Gautier Wendelen par la fondation Bersabée (note 15)

Elle a également rendu gratuitement en 2010 des services de recherche de fonds et de communication dans le cadre de notre convention conclue le 19 décembre 2008.

Dans le cadre de la convention conclue le 19 décembre 2008 en vue du soutien financier par la fondation de projets de l'association « les petits frères de Pauvres », la fondation des petits frères des Pauvres lui a versé en 2010 :

- une aide financière en vue du soutien d'actions du programme « loger et héberger » des petits frères des Pauvres par la fondation abritante pour un montant de 1 500 k€ ;
- une aide financière en vue du soutien d'actions de la fraternité « accompagnement des personnes malades », de la fraternité de Lyon et de l'action d'hébergement à Paris 18° par les fondations abritées pour un montant total de 109 k€.

La fondation loue les résidences sociales suivantes à l'association PFP-AGE :

Résidence	Loyer 2010
Anne-Marie Blaise	71 604 €
Vincent Compoint	26 545 €

Par ailleurs, la fondation a son siège 64 avenue Parmentier à Paris grâce à un bail conclu avec la société Lechevin Parmentier.

Enfin, la fondation abritée Othenin Girard a conclu :

- avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de CRG (Centre de Rencontre de Générations) conformément à la volonté du fondateur ;
- avec le CRG, une convention définissant les conditions dans lesquelles la fondation lui confie des actions concernant l'entretien du domaine de Mont Evray.

Note 20 - Compte d'Emploi des Ressources 2010 (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2010 - au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2010	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2010 - au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2010
1- MISSIONS SOCIALES	4 682 464	2 760 636	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	4 948 815	2 717 627 (A) 4 948 815
<i>1.1. Réalisées en France</i> - Actions réalisées directement : - Versements à d'autres organismes agissant en France	2 953 564 1 728 900	1 153 336 1 607 300	<i>1.1. Dons et legs collectés</i> - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	3 155 313 320 731 454 631 1 018 140	3 155 313 320 731 454 631 1 018 140
<i>1.2. Réalisées à l'étranger</i>			<i>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	169 812	109 215	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	555 327	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	50 793	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 105 036	43 339 2 913 190	4- AUTRES PRODUITS	4 073 457	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 957 312		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	9 628 392	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 880		II - REPRISES DES PROVISIONS	102 480	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	314 136		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	126 481	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (cf tableau des fonds détiés en note 17)		(187 655)
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 581 025		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	9 857 353		VI - TOTAL GENERAL	9 857 353	4 761 160 (B)
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 007 747			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		- 868 087			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 052 850	VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		3 052 850 (C)
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		4 425 937
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	15 901 heures		Bénévolet	19 900 heures	
Frais de recherche de fonds	3 000 € + 120 heures		Prestations en nature	3 000 €	
Frais de fonctionnement et autres charges	3 879 heures		Dons en nature	3 000 € + 19 900 heures	
TOTAL	19 900 heures		TOTAL		

Annexe au Compte d'Emploi des Ressources 2010

L'ordonnance du 28 juillet 2005 portant "simplification et modification notamment des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels" a intégré dans l'annexe comptable le compte annuel d'emploi des ressources, établi en application de la Loi n°91_772 du 7 août 1991 suivant les modalités de présentation précisées par un arrêté du 30 juillet 1993.

Un arrêté du 11 décembre 2008 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a homologué le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable qui établit de nouvelles règles pour l'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources des associations et fondations. Le Conseil National de la Comptabilité a arrêté le 3 avril 2008 les conditions et modalités d'établissement de ce Compte d'Emploi annuel des Ressources et les a fait connaître dans son Avis n° 2008-08. Cette nouvelle réglementation est applicable aux comptes de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présenté par la fondation pour 2010 est donc conforme à cette réglementation.

Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

EMPLOIS

▪ Missions sociales – détail :

(en euros)

	Emplois de 2010 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2010
<u>1 - MISSIONS SOCIALES</u>		
<u>1.1. Réalisées en France</u>		
- Actions réalisées directement :		
Axe 1 : Aide au logement et à l'hébergement (fond. Bersabée)	2 858 184	1 113 687
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	95 380	39 649
	2 953 564	1 153 336
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
Axe 1 : Aide au logement et à l'hébergement	1 560 000	1 550 000
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	121 900	10 300
Axe 3 : Soutien aux actions sociales innovantes	47 000	47 000
	1 728 900	1 607 300
Totaux :	4 682 464	2 760 636

- Pour la **fondation abritée Bersabée** dont l'objet est la mise à disposition de logements sociaux au profit de personnes très âgées ou de personnes de + 50 ans se trouvant dans une situation précaire, elles comprennent l'amortissement comptable des investissements réalisés par cette fondation, les frais financiers directement liés à ces investissements, les charges directes de gestion et d'entretien de ce parc de logement social et les aides apportées aux personnes bénéficiant de l'action de logement de cette fondation abritée.

Sont pris en compte les logements du Fonds Social de Logement diffus et résidences sociales, et les Immeubles à Usage Spécifique.

Le coût de ces missions sociales intègre la quote-part des charges de personnel spécifiquement affectée à celles-ci, sans les charges annexes liées (notamment frais de locaux).

✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public relevant de ces missions sociales consiste :*

- *en la dotation aux amortissements des actifs immobilisés du fonds social de logements ou des immeubles à utilisation spécifique d'un montant de 868 k€ (neutralisés en VI),*
 - *aux frais d'acquisition de la résidence sociale rue de la Chine auxquels correspond une reprise sur fonds dédiés « Bâtir la fraternité » pour 105 k€,*
 - *à la rémunération des salariés travaillant à la bonne conduite et gestion des projets de développement ou de rénovation des logements sociaux pour un montant de 140 k€.*
- Pour la fondation abritée Philippe Othenin-Girard, la mission sociale inclut, conformément à la **volonté du donateur**, l'ensemble des coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray.
 - Pour la fondation abritée UTB, la mission sociale consiste principalement en l'organisation de séjours de détente pour les personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur accompagnant.
 - Pour les autres fondations abritées ainsi que pour la fondation abritante, les dépenses de missions sociales sont constituées des **subventions** dont elles ont fait bénéficier des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces objets étant conformes à l'objet de la fondation et de ses trois axes de développement.

▪ Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public comprennent principalement les coûts directs d'annonces et d'information des donateurs ou du public pour un montant de 128 k€, ainsi que la quote-part des charges de personnel affecté à la recherche de fonds et à la gestion des dons pour un montant de 42 k€.

- Frais de fonctionnement

Ils sont composés des postes suivants :

(en euros)	Emplois de 2010 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2010
Travaux, entretien et autres charges de gestion (immeubles de rapport)	184 467	-
Taxes foncières & impôts locaux (immeubles de rapport)	65 316	-
Loyers	49 600	-
Honoraires & frais juridiques (non inclus dans les missions sociales)	83 774	31 000
Autres charges de fonctionnement	126 110	12 339
Quote-part des charges de personnel affectées au fonctionnement	176 929	-
Dotations aux amortissements (immeubles de rapport)	265 503	-
Autres dotations aux amortissements	16 701	-
Charges exceptionnelles (non incluses dans les missions sociales)	1 411	-
Valeur comptable des actifs cédés (immeubles de rapport)	135 225	-
Totaux :	1 105 036	43 339

✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public en vue du financement des frais de fonctionnement correspond à des dons affectés sur la volonté des donateurs.*

- Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice. Sa valeur de 314 k€ est détaillé en note 16 « Variation des fonds dédiés ».

- Investissements sociaux réalisés pendant l'exercice
(en Fonds Social de Logements ou Immeubles à Usage Spécifique)

Leur montant ne peut être présenté en regard des emplois et ressources ressortant du compte de résultat de l'exercice et ne l'est ci-dessous qu'en tant que complément nécessaire à l'information sur l'emploi des ressources collectées auprès du public.

En effet, l'activité de gestion d'un parc de logements de la fondation abritée Bersabée explique qu'une partie significative des ressources, notamment tous ses produits de legs, soit affectée à son activité d'investissement (acquisitions / cessions, réalisation de travaux de réfection, restructuration, mises aux normes, maintenance ou gros entretien) et non de gestion courante. Or cette activité courante est mal reflétée par les amortissements figurant au compte de résultat, qui sont la conséquence des investissements passés et non courants.

En particulier, les produits de legs reçus sur l'exercice sont comptabilisés en produits en compte de résultat mais ils n'ont pas vocation à financer les dépenses courantes constatées sur celui-ci : ils contribuent normalement à dégager un excédent de compte de résultat sur l'année de leur dégagement, avant de venir financer de nouveaux investissements via

l'affectation de cette composante du résultat à une augmentation de la dotation de la fondation.

- Investissements réalisés en 2010 par la fondation abritée Bersabée sous la forme d'acquisitions ou de rénovation de logements sociaux ou de résidences sociales pour un montant de 5 161 k€ (cf. note 3.2) dont 1 008 k€ sont financés grâce aux ressources collectées auprès du public sur 2010.
- Amortissements dotés en 2010 pour un montant de – 868 k€ (cf. note 13).

RESSOURCES

▪ Ressources collectées auprès du public – détail :

(en euros)	Ressources collectées sur 2010 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2010
<u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u>		
<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
▶ par la fondation abritante :		
- Dons manuels non dédiés	2 980 715	2 980 715
- Dons manuels non dédiés affectés sur la volonté des donateurs	174 598	174 598
- Dons manuels affectés "Bâtir la fraternité"	137 021	137 021
- Legs et autres libéralités non affectés	454 631	454 631
	3 746 965	3 746 965
▶ par la fondation abritée Bersabée :		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	138 822	138 822
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	1 018 140	1 018 140
	1 156 962	1 156 962
▶ par les autres fondations abritées :		
- Dons manuels affectés aux autres fondations abritées	44 888	44 888
Total :	4 948 815	4 948 815

▪ Autres fonds privés – détail :

(en euros)	Ressources collectées sur 2010 = au compte de résultat
- Subvention reçue de l'association "Les petits frères des Pauvres" pour le financement du projet de transformation et d'extension de la résidence sociale Gautier Wendelen	426 600
- Dividendes reçus sur donations d'usufruit affectées à une fondation abritée	125 125
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	3 602
Total :	555 327

- Subventions & autres concours publics

Ils ne concernent que la fondation abritée Bersabée et consistent en : 17 k€ inscrits au poste « Subventions d'exploitation reçues » du compte de résultat et 34 k€ de quote-part de subventions d'investissement inscrite au compte de résultat et incluse dans le poste « Revenus des immeubles ».

- Autres produits

Ils sont composés des postes du Compte de Résultat suivants :

(en euros)	Ressources collectées sur 2010 = au compte de résultat
Revenus de immeubles	3 283 648
Produits divers de gestion courante	1 117
Produits financiers	34 650
Produits nets de cession de valeurs mobilières	102 938
Produits exceptionnels	7 604
Produits bruts sur cessions d'actifs	643 500
	4 073 457

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Seule la fondation abritante n'a pas utilisé toutes ses ressources collectées auprès du public non affectées.

Ce solde de 4 426 k€ est constitué de dons et legs non affectés qui seront principalement utilisés dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels sur lesquels la Fondation est déjà engagée ou en cours d'engagement. Ils se traduiront par des dépenses en compte de résultat sur les années suivantes.

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Les heures de bénévolat dont bénéficie la fondation ont été estimées à près de 19 900 heures pour l'exercice 2010, non valorisés dans le CER (cf note 12).

De plus, a consenti à la fondation un don en nature évalué à 3 000 € correspondant à la notoriété et à l'image de personnalités pour des insertions presse informant de la déductibilité des dons faits à notre fondation sur l'appel à dons déductibles de l'I.S.F.